

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 5 août 2010 complétant et rectifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé d'Alsace

NOR : SASR1030714A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

1. Au 1<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du c du 1<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15 [I]), il convient de lire : « M. Pierre-André PEYVEL » au lieu de : « M. Pierre-André PEYWEL ».

2. Au 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du a 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15 [I]), la nomination de M. Jean-Jacques TOUCHARD est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

#### Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace :

1. Au titre du a du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15 (I) (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Alain KAUFFMANN, titulaire ; Mme Marie-Thérèse COMAU, suppléante, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

2. Au titre du b du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15 (I) (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

– M. Éric MAYER-SCHALLER, titulaire, en remplacement de M. Jean-Luc GENEY, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises ;

– M. Daniel GUTH, titulaire, et M. Nicolas BURGERMEISTER, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Au titre des personnalités qualifiées : M. Jean-Luc RAYMONDAUD, en remplacement de M. Daniel LORTHIOIS.

#### Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 5 août 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN